

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO,
Mme Amy MAZARI ALLEG, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEG
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

31

AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Convention de coopération numérique entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville d'Avignon

M. AUTHEMAN

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le partenariat entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et les bibliothèques de la ville d'Avignon représente une opportunité de développer la valorisation du patrimoine écrit exceptionnel conservé dans les réserves de la bibliothèque classée Ceccano, en particulier les titres de presse ancienne (18^e - début du 20^e siècle).

Numérisé, ce patrimoine écrit devient donc accessible aux chercheurs et chercheuses du monde entier de manière simple.

Cette numérisation permet également de démultiplier les actions de sensibilisation et de médiation en direction des jeunes Avignonnaises et Avignonnais et d'imaginer de nouveaux projets d'Education aux Médias et à l'Information, par exemple lors de la semaine de la Presse, levier pour développer l'esprit critique dès le plus jeune âge.

Ce partenariat est aussi une reconnaissance de l'expertise du service de la bibliothèque patrimoniale d'Avignon Bibliothèques, notamment en termes de conservation préventive et curative mais aussi de signalement des fonds à l'échelle nationale et internationale.

Enfin, ce partenariat vient enrichir, à l'échelle nationale, les collections numérisées de la presse ancienne et met en valeur les titres de journaux conservés par Avignon Bibliothèques. L'ensemble de ces titres concernés par cette numérisation est annexé à la présente convention.

La signature de cette convention fait suite à la décision de la BnF d'attribuer une subvention de 13 500 euros – 60,16% du coût global de préparation des documents anciens.

La présente convention de coopération numérique pour la dématérialisation de titres de presse ancienne entre la BnF et la ville d'Avignon précise les conditions de prêt des dits documents, leurs modalités techniques et logistiques de prise en charge par la BnF et son prestataire de numérisation, leur traitement numérique, enfin les engagements de chaque partie relatifs à la mise à disposition des fichiers numériques et à leur exploitation.

La mise à disposition des documents numérisés se fera sur le site de la bibliothèque numérique Gallica et sur le site de la bibliothèque numérique d'Avignon Bibliothèques, inscrite à la phase 2 du schéma de développement numérique des bibliothèques.

Précisons, enfin, que la BnF, au vu de leur intérêt historique et patrimonial, a accédé à la demande d'Avignon Bibliothèques, de numériser les collections avignonnaises en premier en 2025, facilitant ainsi une valorisation pendant l'année Terre de culture 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le projet de convention de partenariat.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de coopération numérique entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville d'Avignon ;
- **IMPUTE** le versement de la subvention au chapitre 13 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :